



ORGANISATION EUROPEENNE
ET MEDITERRANEENNE
POUR LA PROTECTION DES PLANTES

EUROPEAN AND MEDITERRANEAN
PLANT PROTECTION
ORGANIZATION

OEPP

Service d'Information

No. 2 PARIS, 2025-02

Général

- 2025/028 Nouvelles données sur les organismes de quarantaine et les organismes de la Liste d'alerte de l'OEPP
2025/029 Mises à jour récentes dans Eppo Global Database

Ravageurs

- 2025/030 Premier signalement de *Spodoptera frugiperda* en Bulgarie
2025/031 Premier signalement d'*Epitrix brevis* en Italie et dans la région OEPP
2025/032 Mise à jour sur la situation de *Dacus ciliatus* à Chypre
2025/033 Mise à jour sur la situation de *Draeculacephala robinsoni* en France
2025/034 Mise à jour sur la situation d'*Euwallacea fornicatus sensu lato* en Allemagne
2025/035 Établissement de *Paysandisia archon* en Suisse
2025/036 Mise à jour sur la situation d'*Aleurocanthus spiniferus* en Croatie
2025/037 Premier signalement d'*Empoasca fabalis* en Europe continentale
2025/038 *Cylindrocopturus furnissi* : ravageur émergent du sapin de Douglas aux États-Unis
2025/039 *Ips hauseri* n'est pas présent en Russie

Maladies

- 2025/040 Premier signalement de *Cryphonectria carpinicola* au Royaume-Uni
2025/041 Premier signalement d'*Austropuccinia psidii* dans la région OEPP
2025/042 *Ralstonia solanacearum* détecté dans les eaux de surface en France
2025/043 Mise à jour sur la situation de *Ceratocystis platani* en France
2025/044 Mise à jour sur la situation de *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens* en Belgique
2025/045 Révision de la taxonomie de *Curtobacterium flaccumfaciens*
2025/046 Premier signalement de *Clavibacter nebraskensis* en Afrique du Sud
2025/047 *Clavibacter nebraskensis*, agent du flétrissement de Goss sur maïs : addition à la Liste d'alerte de l'OEPP
2024/048 Émergence de *Ceratobasidium theobromae* en tant que ravageur du manioc et premier signalement aux Amériques

Plantes envahissantes

- 2025/049 *Phyllostachys aurea* dans la région OEPP : addition à la Liste d'Alerte de l'OEPP
2025/050 Premier signalement d'*Andropogon abyssinicus* aux îles Canaries (Espagne)
2025/051 Espèces d'*Ipomoea* en Grèce, en Iran et en Türkiye
2025/052 Production de graines par les populations européennes de *Ludwigia grandiflora*
2025/053 Dissémination et impact de *Pinus contorta* en Islande
2025/054 *Arctotheca calendula* en Afrique du Nord

2025/028 Nouvelles données sur les organismes de quarantaine et les organismes de la Liste d'alerte de l'OEPP

En parcourant la littérature, le Secrétariat de l'OEPP a extrait les nouvelles informations suivantes sur des organismes de quarantaine et des organismes nuisibles de la Liste d'Alerte de l'OEPP (ou précédemment listés). La situation de l'organisme concerné est indiquée en gras, dans les termes de la NIMP no. 8.

- **Nouveaux signalements**

Le tigre de l'azalée *Stephanitis pyrioides* (Heteroptera : Tingidae - précédemment sur la Liste d'Alerte de l'OEPP) a été signalé pour la première fois en Espagne, en Galicie et en Catalunya, sur des plantes en pot de *Rhododendron indicum* et de *R. japonicum*, respectivement en septembre et novembre 2022 (Riba-Flinch, 2023).

Xylosandrus compactus (Coleoptera : Curculionidae : Scolytinae - précédemment sur la Liste d'Alerte de l'OEPP) est signalé pour la première fois en Croatie. Il a été identifié en 2023 sur l'île de Lokrum sur plusieurs plantes-hôtes, y compris : laurier commun (*Laurus nobilis*), chêne vert (*Quercus ilex*), viorne tin (*Viburnum tinus*), olivier (*Olea* sp.), myrte (*Myrtus communis*), arbousier (*Arbutus unedo*), pittosporum du Japon (*Pittosporum tobira*), caroubier (*Ceratonia siliqua*) et phillyréa (*Phillyrea* sp.) (Pernek et al., 2025).

Retithrips syriacus (Thysanoptera : Thripidae) est signalé pour la première fois en Algérie. Cet insecte a été observé dans la province de Khenchela (nord-est de l'Algérie) sur vigne (*Vitis vinifera*) et *Parthenocissus quinquefolia* dans des jardins privés (Hayet & Soua, 2024).

- **Signalements détaillés**

Au Japon, *Anoplophora glabripennis* (Coleoptera : Cerambycidae - Liste A2 de l'OEPP) a été signalé pour la première fois en 2020 dans la préfecture d'Hyogo (île d'Honshu) (SI OEPP 2022/181), puis dans les préfectures d'Aichi, Toyama, Saitama, Ibaraki, Fukushima et Miyagi (SI 2022/204). Il s'est depuis encore disséminé sur l'île d'Honshu vers les préfectures d'Yamaguchi, Nagano, Hiroshima, Tochigi, Gifu et Chiba. *A. glabripennis* est signalé causer des dégâts sur des arbres de rue, tels que *Cercidiphyllum japonicum*, *Ulmus parvifolia*, *Aesculus turbinata* et *Salix* spp.

En Australie, *Euwallacea perbrevis*, l'une des espèces du complexe d'*Euwallacea fornicatus sensu lato* (Coleoptera : Scolytinae, Liste A2 de l'OEPP), a été trouvé pour la première fois à Sydney (New South Wales) en mars 2022 en association avec *Fusarium obliquiseptatum* sur érable à feuilles de frêne (*Acer negundo*). Les deux espèces ont également été signalées sur avocatier (*Persea americana*) au Queensland (Callaghan et al., 2024). **Présent, non largement disséminé et ne faisant pas l'objet d'une lutte officielle.**

En Inde, *Euwallacea perbrevis*, l'une des espèces du complexe d'*Euwallacea fornicatus sensu lato* (Coleoptera : Scolytinae, Liste A2 de l'OEPP), cause le flétrissement du cacaoyer (*Theobroma cacao*) en association avec un *Fusarium* sp. au Karnakata (Thube et al., 2024).

En Chine, *Pochazia shantungensis* (Hemiptera : Ricaniidae - Liste d'Alerte de l'OEPP) est présent au Guangxi (Jiang et al., 2023).

En France, *Pochazia shantungensis* (Hemiptera : Ricaniidae - Liste d'Alerte de l'OEPP) avait jusqu'à présent été trouvé seulement dans le sud de la France (SI OEPP 2025/007). Il a été trouvé pour la première fois dans le nord-est de la France en janvier 2025. Quatre larves ont

été détectées dans la région Grand-Est (département du Haut-Rhin) dans une petite serre d'un jardin botanique sur une espèce d'arbre rare (*Sophora toromiro*) cultivée à partir de semences. Toutes les plantes-hôtes présentes dans la serre ont été inspectées, mais aucun autre spécimen n'a été trouvé. Des prospections avec des pièges sont mises en œuvre (ONPV de France, 2025).

Aux États-Unis, *Ralstonia pseudosolanacearum* (Liste A2 de l'OEPP) a été signalé pour la première fois causer le flétrissement bactérien du gingembre (*Zingiber officinale*) cultivé sous tunnel au Minnesota en 2023-2024. L'origine du foyer est liée à des rhizomes de gingembre importés du Pérou (Chiu *et al.*, 2025).

En Espagne, *Thrips parvispinus* (Thysanoptera : Thripidae - précédemment sur la Liste d'Alerte de l'OEPP) a été signalé pour la première fois en 2017 sur des plantes ornementales sous serre (SI OEPP 2019/204). Le ravageur s'est depuis disséminé et est désormais signalé causer des dégâts dans diverses cultures légumières, telles que les poivrons sous serre, dans les régions d'Andalucía, de Comunidad Valenciana et de Murcia (Cantó *et al.*, 2024).

- **Éradications**

En Allemagne, le cotton leaf curl Gezira virus (*Begomovirus gossypigeziraense*, CLCuGV - organisme de quarantaine A1 de l'UE en tant que 'Begomovirus') a été signalé pour la première fois en 2022 (SI OEPP 2022/246) sur des *Lavatera* destinés à la plantation. Des mesures d'éradication ont été appliquées et le foyer est désormais jugé éradiqué (ONPV d'Allemagne, 2025).

Le statut phytosanitaire du cotton leaf curl Gezira virus en Allemagne est officiellement déclaré ainsi : **Absent, organisme nuisible éradiqué.**

En Belgique, le sweet potato chlorotic stunt virus (*Crinivirus ipomeae*, SPCSV) a été trouvé pour la première fois en 2022 sur patate douce (*Ipomoea batatas*) (SI OEPP 2022/245). Des mesures phytosanitaires ont été appliquées et le foyer est jugé éradiqué (ONPV de Belgique, 2025). On peut noter que le SPCSV n'est plus un organisme de quarantaine pour l'UE (SI 2024/166).

Le statut phytosanitaire du sweet potato chlorotic stunt virus en Belgique est officiellement déclaré ainsi : **Absent, organisme nuisible éradiqué.**

En Belgique, le tomato ringspot virus (*Nepovirus lycopersici*, ToRSV - Liste A2 de l'OEPP) a été trouvé pour la première fois en janvier 2024 sur trois *Malus domestica* destinés à la plantation (SI OEPP 2024/135). Une prospection a été menée et n'a pas détecté le ToRSV sur d'autres plantes-hôtes du lieu de production. Aucun nématode vecteur n'a été détecté dans le sol. Les arbres infectés ont été incinérés. Le foyer est jugé éradiqué (ONPV de Belgique, 2025). On peut noter que le ToRSV est désormais un organisme réglementé non de quarantaine pour l'UE (SI 2024/166).

Le statut phytosanitaire du tomato ringspot virus en Belgique est officiellement déclaré ainsi : **Absent, organisme nuisible éradiqué.**

- **Organismes nuisibles nouveaux et taxonomie**

En Uruguay, une prospection a identifié une pourriture des racines d'*Eucalyptus smithii* (en pépinière et sur des jeunes arbres) dans le sud et le sud-est du pays. Des études morphologiques et moléculaires ont montré que la maladie est causée par trois espèces de champignons (Nectriaceae), *Calonectria pauciramosa*, *Dactylonectria novozelandica* et une nouvelle espèce *Ilyonectria charruensis* sp. nov. Des tests d'inoculation vérifiant les

postulats de Koch ont confirmé qu'*I. charruensis* est pathogène sur *E. smithii* (Benedetti *et al.*, 2024).

Staphylococcus warneri (Bacillales : Staphylococcaceae), une bactérie pathogène pour l'homme et les animaux, a émergé en tant que pathogène des végétaux en Iran, où il provoque une maladie à chancre des *Prunus* sp. Des tests d'inoculation vérifiant les postulats de Koch ont confirmé que *S. warneri* est pathogène sur amandier (*P. dulcis*), abricotier (*P. armeniaca*), pêcher (*P. persica*), nectarinier (*P. persica* var. *nucipersica*) et cerisier acide (*P. cerasus*) (Asadi *et al.*, 2024 ; Dehghan-Niri & Rahimian, 2016).

Quatre espèces de nématodes du genre *Xiphinema* (*X. diffusum*, *X. simile*, *X. vuittenezi* et *X. zagrosense*) ont été signalées pour la première fois causer des dégâts sur bananier (*Musa* spp.) en Syrie au cours d'une prospection officielle entre 2021 et 2022 (Ali *et al.*, 2024).

Sources : Ali N, Vicente CS, Mota M, Gutiérrez-Gutiérrez C (2024) First report of four dagger nematode species of the genus *Xiphinema* (Nematoda: Longidoridae) from banana in Syria using an integrative approach. *European Journal of Plant Pathology* **169**(4), 727-753.

Asadi E, Rahimian H, Babaeizad V, Basavand E (2024) *Staphylococcus warneri*, an unconventional plant pathogen involved in canker disease of almond and other *Prunus* species. *Plant Pathology* **73**(7), 1719-1729.

Callaghan S, Carnegie AJ, Gillespie P, Mulholland S, Nagel M, Sargeant D, Daly A, Wildman O (2024) Response to the detection of *Fusarium* dieback associated with ambrosia beetles on *Acer negundo* in New South Wales. *Australasian plant pathology* **53**(4), 345-352. <https://doi.org/10.1007/s13313-024-00984-6>

Cantó M, Lacasa CM, Guirao P, Lacasa A (2024) *Thrips parvispinus* en hortalizas: situación actual y perspectivas. *Phytoma Espana* **361**, 16-28.

Chiu M, Lowe-Power T, Grabowski M, Khokhani D (2025) First report of bacterial wilt of ginger caused by *Ralstonia pseudosolanacearum* in the Continental United States. *Plant Disease* (early view) <https://doi.org/10.1094/PDIS-11-24-2402-PDN>

Dehghan-Niri M, Rahimian H (2016) A stem canker of stone fruit trees caused by *Staphylococcus warneri*. *Iranian Journal of Plant Pathology* **52**, 143-146.

De Benedetti F, Carbone MJ, Mondino P, Alaniz S (2024) *Nectriaceae* species associated to root rot of nursery and young *Eucalyptus smithii* trees in Uruguay with *Ilyonectria charruensis* as novel species. *Plant Disease* (early view). <https://doi.org/10.1094/PDIS-05-24-1052-SR>

Hayet A, Souad TC (2024) First record of *Retithrips syriacus* (Thysanoptera: Thripidae) in Algeria: damage observed on two Vitaceae species in Khenchela province. *EPPO Bulletin* **54**(2), 189-193.

Jiang X, Stroinski A, Qin DZ (2023) Geometric morphometric analysis of forewing in *Pochazia* and *Ricania* (Hemiptera: Ricaniidae). *Acta Entomologica Sinica* **66**(3), 391-398.

ONPV d'Allemagne (2025-02).

ONPV de Belgique (2025-02).

ONPV de France (2025-02).

Pernek M, Hrašovec B, Lacković N, Domjan O, Avtziš D (2025) First record of the ambrosia beetle *Xylosandrus compactus* (Coleoptera, Curculionidae) in Croatia. *Forests* 16(1), 157. <https://doi.org/10.3390/f16010157>.

Riba-Flinch JM (2023) Primera detecció de *Stephanitis pyrioides* (Scott, 1874)(Heteroptera: Tingidae) en *Rhododendron japonicum* (A. Gray) Suringar a Catalunya i segona citació a la península Ibèrica. *Butlletí de la Institució Catalana d'Història Natural* 87(1), 55-61.

Thube SH, Pandian RT, Rajkumar M, Babu M, Josephraj Kumar A, Santhoshkumar P, Kumar BN, Hegde V, Patil B, Rajashekara H, Prabhulinga T. (2024) *Euwallacea perbrevis* (Schedl, 1951) and associated novel fungal symbiont, *Fusarium* sp.: A potential cause of wilting in cocoa, *Theobroma cacao* in India. *Crop Protection* 184, 106754.

Yasui H, Fujiwara-Tsujii N, Kugimiya S, Shibuya K, Mishiro K, Uechi N (2024) *Anoplophora glabripennis*, an invasive longhorned beetle, has the potential to damage fruit trees in Japan. *Scientific Reports* 14(1), 12708. <https://doi.org/10.1038/s41598-024-63548-0>.

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé, éradication, nouveau signalement, organisme nuisible nouveau, taxonomie

Codes informatiques : 1XIPHG, ANOLGL, CLCUGV, CYLDPA, EUWAPE, ILYONO, POCZSH, STEPPY, RALSPS, RETTSY, SPCSV0, STASWA, THRIPV, TORSV0, XIPHDF, XIPHSI, XIPHVU, XYLBFO AU, BE, CN, DE, DZ, ES, ES, FR, IN, IR, JP, SY, US, UY

2025/029 Mises à jour récentes dans EPPO Global Database

La base de données EPPO Global Database est continuellement mise à jour avec de nouvelles informations. Des mises à jour récentes sont présentées ci-dessous.

Une nouvelle fiche informative OEPP a été publiée dans EPPO Global Database :

- *Zizania latifolia* (Liste A2 de l'OEPP) : <https://gd.eppo.int/taxon/ZIZLA/datasheet>

Les cartes de répartition nouvelles ou révisées suivantes sont disponibles :

- *Clavibacter nebraskensis* : <https://gd.eppo.int/taxon/CORBNE/distribution>
- *Gnathotrichus sulcatus* (Liste A1 de l'OEPP) : <https://gd.eppo.int/taxon/GNAHSU/distribution>
- *Phyllostachys aurea* : <https://gd.eppo.int/taxon/PLLAR/distribution>
- *Sasa palmata* : <https://gd.eppo.int/taxon/SAFPA/distribution>

Les listes de plantes-hôtes des organismes nuisibles suivants ont récemment été revues et complétées :

- Beet leaf curl virus (Liste A2 de l'OEPP) : <https://gd.eppo.int/taxon/BLCV00/hosts>
- *Ciborinia camelliae* (Liste A2 de l'OEPP) : <https://gd.eppo.int/taxon/SCLECA/hosts>
- *Cronartium himalayense* (Liste A1 de l'OEPP) : <https://gd.eppo.int/taxon/CRONHI/hosts>
- *Gymnosporangium juniperi-virginianae* (Liste A1 de l'OEPP) : <https://gd.eppo.int/taxon/GYMNJV/hosts>
- *Leucinodes orbonalis* (Liste A1 de l'OEPP) : <https://gd.eppo.int/taxon/LEUIOR/hosts>
- *Orgyia pseudotsugata* (Liste A1 de l'OEPP) : <https://gd.eppo.int/taxon/ORGYP/hosts>

- *Pseudomonas syringae* pv. *persicae* (EPPO A2 List) : <https://gd.eppo.int/taxon/PSDMPE/hosts>
- *Scolytus morawitzi* (Liste A2 de l'OEPP) : <https://gd.eppo.int/taxon/SCOLMO/hosts>

De nombreuses photos ont été ajoutées pour des organismes nuisibles de la pomme de terre.

Source : Secrétariat de l'OEPP (2025-02).

Mots clés supplémentaires : publication, base de données Codes informatiques : ZIZLA, SAFPA, GNAHSU, BLCV00, SAFPA, SCLECA, CRONHI, GYMNV, LEUIOR, ORGYPS, SCOLMO

2025/030 Premier signalement de *Spodoptera frugiperda* en Bulgarie

La légionnaire d'automne *Spodoptera frugiperda* (Lepidoptera : Noctuidae - Liste A2 de l'OEPP) est signalée pour la première fois en Bulgarie. En octobre 2023, au cours d'une étude sur les populations de Noctuidae dans l'ensemble de la Bulgarie, un spécimen (1 femelle) a été capturé à l'aide d'un leurre alimentaire dans une forêt ancienne de chênes à Chirpan dans la province de Stara Zagora, puis début novembre trois spécimens (2 femelles, 1 mâle) ont été capturés dans des pièges à lumière noire dans un paysage diversifié à Parvomay, dans la province de Plovdiv (ces deux provinces se trouvant dans le sud de la Bulgarie) et deux spécimens (2 mâles) dans des pièges à phéromone dans des parcelles de maïs à Knezha, dans la province de Plevén (nord de la Bulgarie). L'identité du ravageur a été confirmée par des analyses morphologiques et moléculaires. Les auteurs pensent que *S. frugiperda* pourrait avoir migré vers le nord à travers la partie orientale des Balkans. On ne sait pas si l'espèce est en mesure de survivre à l'hiver et de s'établir en Bulgarie.

En outre, l'ONPV de Bulgarie mène depuis 2021 des prospections officielles sur *S. frugiperda*. Ces prospections ont été intensifiées en 2023 et 2024 suite à cette découverte et n'ont pas trouvé *S. frugiperda*.

Le statut phytosanitaire de *Spodoptera frugiperda* en Bulgarie est officiellement déclaré ainsi : **Absent, l'ensemble du pays est indemne.**

Source : ONPV De Bulgarie (2025-02).

Szanyi S, Barta M, Velchev D, Beshkov S, Mumford S, Todorov I, Nagy A, Varga Z, Tóth M, Toshova T (2025) First report of a migratory pest, the fall armyworm, *Spodoptera frugiperda* (JE Smith, 1797) (Lepidoptera, Noctuidae) from Bulgaria. *Insects* 16(2), 134. <https://doi.org/10.3390/insects16020134>

Photos *Spodoptera frugiperda*. <https://gd.eppo.int/taxon/LAPHFR/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : LAPHFR, BG

2025/031 Premier signalement d'*Epitrix brevis* en Italie et dans la région OEPP

L'ONPV d'Italie a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP de la première découverte d'*Epitrix brevis* (Coleoptera : Chrysomelidae) sur son territoire. Il s'agit également de la première découverte dans la région OEPP.

En février 2025, l'Université de Naples a signalé au Service de protection des végétaux de la région Campania la découverte de dix spécimens adultes d'*Epitrix brevis*, collectés dans la municipalité d'Omignano (province de Salerno, région Campania) sur l'adventice *Solanum nigrum*. Les plantes infestées présentaient des dégâts sur les feuilles. Les spécimens avaient

été collectés en mai et en juillet 2024 au bord d'une route de montagne. L'identité de l'espèce a été confirmée par une analyse morphologique réalisée par un spécialiste de ce groupe taxonomique, et par une analyse moléculaire. Le Service phytosanitaire de Campania, en collaboration avec l'Université de Naples, a préparé une ARP express dont les résultats envisagent l'adoption de mesures phytosanitaires initiales, telles que des prospections sur le territoire.

Epitrix brevis est une altise nord-américaine qui s'alimente sur les plantes solanacées. Jusqu'à présent, elle n'a été signalée qu'au Canada et aux États-Unis. Il existe très peu de données sur cette espèce. D'autres espèces d'*Epitrix* qui attaquent les tubercules de pomme de terre sont réglementées dans l'UE (*E. cucumeris*, *E. papa*, *E. subcrinita* et *E. tuberis*).

Le statut phytosanitaire d'*Epitrix brevis* en Italie est officiellement déclaré ainsi : **Transitoire, donnant lieu à une action phytosanitaire, faisant l'objet d'une surveillance.**

On peut noter que des signes d'infestation de tubercules de pomme de terre par une espèce d'*Epitrix* non identifiée avait été observés en novembre 2024 dans la région Emilia-Romagna (nord de l'Italie) (SI OEPP 2024/238). L'ONPV d'Italie a mené une prospection dans la zone du foyer avec des filets fauchoirs et l'inspection de repousses de pommes de terre. Aucune preuve de la présence du ravageur n'a été trouvée. Des mesures phytosanitaires préventives seront appliquées en 2025 ; elles comprennent des restrictions sur la culture des solanacées, la lutte contre les adventices hôtes et le nettoyage des machines utilisées dans la parcelle infestée.

Source : ONPV d'Italie (2024-12, 2025-02)

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement, signalement détaillé

Codes informatiques : 1EPIXG, EPIXBR, EPIXSP, IT

2025/032 Mise à jour sur la situation de *Dacus ciliatus* à Chypre

Dacus ciliatus (Diptera : Tephritidae - Liste A2 de l'OEPP) a été signalée pour la première fois à Chypre en juin 2024 (SI OEPP 2024/146) sur concombre (*Cucumis sativus*), courgette (*Cucurbita pepo*), pastèque (*Citrullus lanatus*) et melon (*Cucumis melo*). Depuis ce premier signalement, l'ONPV de Chypre mène une prospection officielle dans l'ensemble de l'île. Le ravageur a été identifié dans 16 nouvelles zones, y compris de nouvelles infestations dans les districts de Nicosie et de Limassol, auparavant indemnes, et de nouvelles localités dans les districts de Larnaca et d'Ammochostos où le ravageur avait déjà été trouvé. La superficie infestée atteint désormais 12,03 ha au total, contre 6,11 ha auparavant, et comprend à la fois des serres et de petites parcelles.

Des mesures phytosanitaires officielles visant à éradiquer *D. ciliatus* sont appliquées. Elles comprennent la délimitation de la zone entourant les parcelles infestées, des traitements insecticides et la destruction des fruits infestés. Les prospections se poursuivent dans l'ensemble de l'île.

Le statut phytosanitaire de *D. ciliatus* à Chypre est officiellement déclaré ainsi : **Présent, en cours d'éradication.**

Source : ONPV de Chypre (2025-01).

Photos *Dacus ciliatus*. <https://gd.eppo.int/taxon/DACUCI/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : DACUCI, CY

2025/033 Mise à jour sur la situation de *Draeculacephala robinsoni* en France

Draeculacephala robinsoni (Hemiptera : Cicadellidae) a été signalé pour la première fois en France en 2021 sur 4 sites du département des Pyrénées-Orientales (région Occitanie) (SI OEPP 2022/085). L'ensemble du genre *Draeculacephala* est réglementé en tant qu'organisme de quarantaine dans le cadre du Règlement de l'UE 2019/2072.

En juillet 2024, un naturaliste a photographié un spécimen de *D. robinsoni* à Lattes (département de l'Hérault, région Occitanie) et a envoyé ce spécimen à l'INRAE, qui a confirmé son identité par une analyse moléculaire. L'ONPV a mené un suivi intensif mais n'a pas trouvé l'insecte, ni au cours de trois opérations de piégeage lumineux réalisées sur le même site, ni lors d'activités de capture par filet fauchoir par les services phytosanitaires dans l'ensemble de l'Occitanie.

L'ONPV note que cette détection non officielle a eu lieu à 2400 m d'une zone délimitée pour *Xylella fastidiosa*, dont certaines espèces du genre *Draeculacephala* sont des vecteurs.

Le statut phytosanitaire de *Draeculacephala robinsoni* en France est officiellement déclaré ainsi : **Présent, seulement dans certaines parties de l'État membre concerné, à faible prévalence.**

Source : ONPV de France (2025-01)

Photos *Draeculacephala robinsoni*. <https://gd.eppo.int/taxon/DRAERO/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : DRAERO, FR

2025/034 Mise à jour sur la situation d'*Euwallacea fornicatus sensu lato* en Allemagne

En Allemagne, *Euwallacea fornicatus sensu lato* (Coleoptera : Scolytinae, Liste A2 de l'OEPP) a été détecté dans plusieurs serres tropicales et des mesures d'éradication ont été prises (SI OEPP 2021/033, SI 2021/059, SI 2023/005).

Un nouveau foyer d'*Euwallacea fornicatus sensu lato* a été trouvé en août 2022 dans une serre tropicale utilisée à des fins touristiques dans le Brandebourg. En juillet 2023, le champignon *Fusarium euwallaceae* a également été détecté sur des *Magnolia champaca* de cette serre. *F. euwallaceae* est considéré être un symbiote obligatoire d'*Euwallacea fornicatus sensu stricto* et sa découverte pourrait indiquer que le coléoptère présent est *Euwallacea fornicatus sensu stricto*. Les plantes infestées comprenaient *Ficus natalensis* subsp. *leprieurii*, *Clerodendrum quadriloculare* et *Ficus microcarpa*. Toutes les plantes infestées ont été détruites.

L'ONPV d'Allemagne a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP d'une nouvelle découverte d'*Euwallacea fornicatus sensu lato* sur son territoire. Le ravageur a été trouvé par le personnel d'une serre nouvellement construite dans un jardin botanique du Nordrhein-Westfalen, en décembre 2024 sur un seul arbre d'*Adansonia digitata*. L'identité du ravageur a été confirmée par un test PCR. Cette plante avait été livrée en 2023 à partir d'un autre

État membre de l'UE. Des mesures officielles seront prises, y compris l'établissement d'une zone délimitée de 1700m² correspondant à la serre.

Le statut phytosanitaire d'*Euwallacea fornicatus sensu lato* en Allemagne est officiellement déclaré ainsi : **Présent, seulement dans certaines parties de l'État membre concerné, seulement sous serre, en cours d'éradication.**

Source : ONPV d'Allemagne (2023-08, 2025-01)

Photos *Euwallacea fornicatus sensu lato*. <https://gd.eppo.int/taxon/XYLBF0/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : EUWAWH, FUSAEW, XYLBF0, DE

2025/035 Établissement de *Paysandisia archon* en Suisse

En Suisse, le papillon du palmier *Paysandisia archon* (Lepidoptera : Castniidae - Liste A2 de l'OEPP) avait été trouvé dans des pépinières et éradiqué (SI OEPP 2010/145, SI 2020/119). En 2023, l'établissement de *P. archon* a été documenté pour la première fois dans le sud de la Suisse, où le ravageur infeste des palmiers non natifs, cultivés et naturalisés (y compris le palmier envahissant *Trachycarpus fortunei*). Le ravageur ou des dégâts qui lui ont été attribués ont été signalés dans le canton du Tessin (municipalités de Brissago, Porto Ronco, Ronco sopra Ascona, San Antonino, Gudo et Lugano). Les auteurs estiment que *P. archon* a probablement été introduit via l'importation de palmiers infestés destinés à la plantation, et recommandent des mesures pour ralentir sa dissémination.

La situation de *Paysandisia archon* en Suisse peut être décrite ainsi : **Présent, non largement disséminé et ne faisant pas l'objet d'une lutte officielle.**

Source : Fehr V, Minetti A, Conedera M, Pezzatti GB (2024) First evidence of establishment of the palm borer moth *Paysandisia archon* (Burmeister, 1879) in southern Switzerland. *BioInvasions Records* 13(4), 901-908.

Photos *Paysandisia archon*. <https://gd.eppo.int/taxon/PAYSAR/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : PAYSAR, CH

2025/036 Mise à jour sur la situation d'*Aleurocanthus spiniferus* en Croatie

En Croatie, *Aleurocanthus spiniferus* (Hemiptera : Aleyrodidae - Liste A2 de l'OEPP) a été trouvé pour la première fois en 2012 dans une jardinerie de Split (SI OEPP 2015/047). En septembre 2018, un autre foyer a été signalé à Vitaljina (comté de Dubrovnik-Neretva) dans un petit verger de mandariniers (SI OEPP 2018/192). D'autres foyers ont été détectés en 2019-2024 le long de la côte. L'éradication du ravageur en Croatie n'était plus jugée faisable dans certaines zones, et des zones délimitées ont été définies dans lesquelles des mesures d'enrayement sont appliquées dans les comtés de Dubrovnik-Neretva, Split-Dalmatia, Šibenik-Knin et Primorje-Gorski Kotar (Règlement d'exécution de l'UE 2024/589).

Depuis février 2024, l'ONPV de Croatie a établi de nouvelles zones délimitées dans les comtés de Dubrovnik-Neretva et de Split-Dalmatia, où des mesures d'enrayement seront appliquées. Il s'agit notamment d'une nouvelle zone infestée dans la municipalité de Slivno avec une zone tampon à Pojezerje dans le comté de Dubrovnik-Neretva, et de nouvelles zones infestées dans les municipalités de Stari Grad, Vrbanj, Vis, Supetar, Dugi Rat et Omiš ainsi

que de nouvelles zones tampons à Split et Vas dans le comté de Split-Dalmatia. L'enrayement s'avère difficile car le ravageur peut rester indétecté dans des propriétés privées.

Hors des zones délimitées, la mise en œuvre des mesures d'éradication se poursuit, notamment des traitements insecticides et la destruction du matériel végétal infesté.

Le statut phytosanitaire d'*Aleurocanthus spiniferus* en Croatie est officiellement déclaré ainsi : **Présent, non largement répandu et faisant l'objet d'une lutte officielle.**

Source : ONPV de Croatie (2025-02).

Règlement d'exécution (UE) 2024/589 de la Commission du 20 février 2024 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2022/1927 en ce qui concerne la liste des zones délimitées d'enrayement d'*Aleurocanthus spiniferus* (Quaintance). JO L, 2024/589. http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2024/589/oj

Photos *Aleurocanthus spiniferus*. <https://gd.eppo.int/taxon/ALECSN/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé, enrayement

Codes informatiques : ALECSN, HR

2025/037 Premier signalement d'*Empoasca fabalis* en Europe continentale

Empoasca fabalis (Hemiptera : Cicadellidae), une cicadelle nuisible native des zones tropicales et subtropicales d'Amérique du Sud et du Nord, a été signalée pour la première fois en Europe continentale au cours d'une prospection sur la patate douce (*Ipomoea batatas*) dans le sud-ouest du Portugal. *E. fabalis* a été détecté dans deux exploitations agricoles au cours de prospections menées en 2019 dans l'Alentejo. Il avait auparavant été signalé sur l'île de Madeira (Portugal) en 2020 et sur l'île de La Palma (Islas Canarias, Espagne) en 2000.

E. fabalis a une vaste gamme d'hôtes dans sa zone d'indigénat. Sur l'île de Madeira, il a été observé sur 66 espèces de plantes appartenant à 30 familles. En cas de fortes infestations, *E. fabalis* provoque des taches blanchâtres, des taches nécrotiques et un enroulement des feuilles qui compromet la croissance des plantes. La zone de culture de la patate douce dans la région OEPP augmente et il pourrait être utile de suivre la dissémination de cette espèce dans la région OEPP.

Source : Aguin-Pombo D, Boavida C, Valdivieso T, Trindade CS, Backus E, Mateus C (2024) *Empoasca fabalis* DeLong (Hemiptera: Cicadellidae) in European sweet potatoes: records, leaf damage, and Auchenorrhyncha insights. *Phytoparasitica* 52(4), 66. <https://doi.org/10.1007/s12600-024-01176-0>

Aguin-Pombo D, Freitas N (2020) *Empoasca fabalis* (Hemiptera: Cicadellidae): first report of an invasive pest of sweet potatoes in Portugal (Madeira Island). *Zootaxa*. 4838(1), 143-146. <https://doi.org/10.11646/zootaxa.4838.1.9>

Lorenzo JM & Hermoso de Mendonza A (2000) Presencia de la especie americana *Empoasca fabalis* DeLong, 1930 (Hemiptera, Cicadellidae) en la isla Canaria de La Palma. *Boletín de la Asociación española de Entomología* 24, 267.

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : EMPOFB, PT

2025/038 *Cylindrocopturus furnissi* : ravageur émergent du sapin de Douglas aux États-Unis

Cylindrocopturus furnissi (Curculionidae : Conoderinae) était auparavant jugé être un ravageur mineur en Amérique du Nord qui causait, rarement, des déformations des rameaux du sapin de Douglas (*Pseudotsuga menziesii*) dans des environnements naturels. Depuis la fin des années 2010, *C. furnissi* est en revanche signalé être un ravageur émergent du sapin de Douglas et des sapins (*Abies procera* and *A. nordmanniana*) dans la production d'arbres de Noël et de plantules de conifères du nord-ouest des États-Unis. On signale que des dégâts esthétiques même mineurs dus aux infestations par *C. furnissi* peuvent empêcher l'exportation et avoir un effet négatif important sur la production des arbres de Noël.

Source : Whitney TD, Chastagner G (2024) Insecticide efficacy and emergence timing of the Douglas-fir twig weevil. *Journal of Economic Entomology* 117(3), 942-950.
<https://doi.org/10.1093/jee/toae048>

Photos *Cylindrocopturus furnissi*. <https://gd.eppo.int/taxon/CYLPFU/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement,
nouvelle plante-hôte

Codes informatiques : CYLPFU, US

2025/039 *Ips hauseri* n'est pas présent en Russie

Dans la fiche informative de l'OEPP publiée en 2005, *Ips hauseri* (Coleoptera : Curculionidae : Scolytinae, Liste A2 de l'OEPP) était considéré présent dans une zone limitée de la Russie (sud du territoire de l'Altaï, qui fait partie de la Sibérie occidentale), sur la base d'une monographie sur les scolytes de VN Stark (1952). D'autres auteurs l'ont également signalé en Sibérie orientale et dans l'Extrême-Orient russe. Un article récent de Petrov & Kulinich passe en revue les données soutenant la présence de cette espèce en Russie.

Les auteurs notent que le Musée d'histoire naturelle de Budapest (Hongrie) abrite un spécimen collecté à Usinsk dans les Monts Saïan occidentaux dans le sud de la Sibérie mais qu'il n'existe aucune autre information soutenant des découvertes de cette espèce en Russie. Ils estiment que les signalements de présence en Russie sont peut-être liés à la monographie sur les scolytes d'URSS de Stark (1952), dans laquelle les informations sur la présence d'*I. hauseri* dans le sud de l'Altaï concernent seulement un territoire qui fait désormais partie du Kazakhstan.

De même, il n'existe aucun spécimen confirmant la présence du ravageur en Sibérie orientale et dans l'Extrême-Orient russe.

Source : Petrov AB, Kulinich OA (2024) Trophic specialization features of bark beetle *Ips hauseri* Reitter, 1895 (Coleoptera, Curculionidae: Scolytinae) in coniferous forests of Kazakhstan [Особенности пищевой специализации короеда *Ips hauseri* Reitter, 1895 (Coleoptera, Curculionidae: Scolytinae) в хвойных лесах Казахстана]. *Euroasian entomological journal* 23(5), 283-286.

Stark VN (1952) Koroedy. Zhestkokrylye // Fauna SSSR. Vol.31. Moscow-Leningrad: Izdatel'stvo Akademii Nauk SSSR. 462 p. [In Russian].

Communication personnelle de Dr Kulinich (2025-01).

Photos *Ips hauseri*. <https://gd.eppo.int/taxon/IPSXHA/photos/>

Mots clés supplémentaires : absence, signalement réfuté

Codes informatiques : IPSXHA, RU

2025/040 Premier signalement de *Cryphonectria carpinicola* au Royaume-Uni

L'ONPV du Royaume-Uni a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP de la première découverte de *Cryphonectria carpinicola* (Liste d'Alerte de l'OEPP) sur son territoire. Le champignon a été détecté sur charme (*Carpinus betulus*) dans cinq sites dans l'environnement naturel du sud-est de l'Angleterre. Il est associé au dépérissement de charmes matures. Aucune mesure officielle n'est actuellement prise dans ces sites, mais l'élagage des charmes a été interrompu afin d'éviter toute dissémination tant que les enquêtes sur cette espèce et les prospections sont en cours pour déterminer sa répartition. Des photos ont été aimablement fournies pour EPPO Global Database.

Le statut phytosanitaire de *Cryphonectria carpinicola* au Royaume-Uni est officiellement déclaré ainsi : **Présent, non largement répandu et ne faisant pas l'objet d'une lutte officielle.**

Source : ONPV du Royaume-Uni (2025-01)

Photos *Cryphonectria carpinicola*. <https://gd.eppo.int/taxon/CRYNCA/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : CRYNCA, GB

2025/041 Premier signalement d'*Austropuccinia psidii* dans la région OEPP

Austropuccinia psidii (Liste d'Alerte de l'OEPP) est signalé pour la première fois en Suisse. Le champignon a été observé causer des pustules jaune vif sur un bonsaï de *Syzygium buxifolium* dans une jardinerie en mai 2024. De nombreuses espèces de *Syzygium* ont déjà été signalées être des plantes-hôtes, mais il s'agit du premier signalement sur *S. buxifolium*. Des prospections supplémentaires dans quatre autres jardinerie suisses de la même chaîne européenne ont trouvé *S. buxifolium* infecté par *A. psidii*. La présence du champignon sur chaque site a été confirmée par des tests moléculaires. Les souches ont été identifiées comme appartenant au biotype pandémique. Des tests d'inoculation vérifiant les postulats de Koch ont confirmé qu'*A. psidii* est pathogène sur *S. buxifolium* et sur myrte (*Myrtus communis*).

Des études de traçabilité en amont ont montré que les bonsaïs infectés provenaient d'une pépinière des Pays-Bas qui avait importé des plantes de Chine (SI OEPP 2024/212).

Toutes les plantes infectées ont été détruites. Le statut phytosanitaire d'*A. psidii* en Suisse n'est toutefois pas clair, car on ne sait pas si des plantes infectées avaient été distribuées en Suisse avant cette découverte, et si le champignon peut s'établir dans le pays étant donné ses exigences climatiques.

Ce signalement met en évidence le risque d'introduction d'*A. psidii* dans la région OEPP par le commerce de plantes-hôtes provenant de zones où la maladie est présente. Les auteurs soulignent que, vu le réseau de distribution européen de la jardinerie concernée, des plantes infectées pourraient avoir été distribuées dans d'autres pays où le climat est plus favorable et où les plantes-hôtes sont plus largement présentes qu'en Suisse.

Source : Ruffner B, Beenken L, Kupper Q, Mittelstrass J, Schuler P, Stewart JE, Caballero JI, Winiger R, Prospero S (2024) First report of *Austropuccinia psidii* on *Syzygium buxifolium* grown as indoor bonsai in Europe. *New Disease Reports* 50 (2), e70011. <https://doi.org/10.1002/ndr2.70011>

Photos *Austropuccinia psidii*. <https://gd.eppo.int/taxon/PUCCPS/photos>

Mots clés supplémentaires : nouvelle plante-hôte, nouveau signalement, incursion

Codes informatiques : PUCCPS, CH

2025/042 *Ralstonia solanacearum* détecté dans les eaux de surface en France

En France, *Ralstonia solanacearum* (Liste A2 de l'OEPP) responsable de la pourriture brune de la pomme de terre (*Solanum tuberosum*) fait l'objet d'une lutte officielle et des prospections annuelles sont menées. En juillet 2024, *R. solanacearum* a été détecté par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire dans un échantillon d'eau collecté dans la rivière Loir, dans la commune de Cloyes-les-Trois-Rivières (département d'Eure-et-Loir, région Centre-Val de Loire). Des mesures phytosanitaires ont été appliquées dans la commune, notamment l'interdiction d'utiliser l'eau du Loir pour irriguer des solanacées. En outre, tous les agriculteurs du département d'Eure-et-Loir sont tenus de déclarer aux autorités l'utilisation de l'eau du Loir.

La situation de *R. solanacearum* en France peut être décrite ainsi : **Présent, en cours d'éradication.**

Source : Anonyme (2024) Présence de la bactérie *Ralstonia* dans une partie du Loir. Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire. https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/detection-de-la-bacterie-ralstonia-en-eure-et-loire-communique-a1817.html?mtm_campaign=rss-actus

Photos *Ralstonia solanacearum*. <https://gd.eppo.int/taxon/RALSSL/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : RALSSL, FR

2025/043 Mise à jour sur la situation de *Ceratocystis platani* en France

En France, des foyers de *Ceratocystis platani* (Liste A2 de l'OEPP) ont été signalés dans les régions méridionales (Aquitaine, Corse, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes) depuis les années 1940, et dans les régions Pays-de-la-Loire et Ile-de-France en 2019 (SI OEPP 2019/188). Des zones délimitées accompagnées de mesures visant l'enrayement sont établies dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans le reste du pays, des mesures d'éradication sont appliquées conformément au Règlement d'exécution (UE) 2022/1629 de la Commission.

En 2007, *C. platani* a été jugé éradiqué de Corse. L'ONPV de France a récemment détecté un nouveau foyer de *Ceratocystis platani* dans deux communes de Corse (département de Haute-Corse), sur un platane (*Platanus* sp.) en juin 2024 et sur un autre en septembre 2024. Des zones délimitées ont été établies. Elles comprennent une zone infectée d'un rayon de 35 m et une zone tampon qui couvre chacune des communes. 23 platanes, dont les deux arbres infectés, seront arrachés.

Dans les deux communes, il est interdit de planter des platanes dans les zones infectées. Une surveillance annuelle officielle des platanes de la zone tampon sera effectuée.

C. platani a également été détecté en juin 2022 dans la région Centre-Val de Loire, et la zone infectée a été agrandie. Le champignon a également été trouvé sur un platane dans la région Nouvelle-Aquitaine en février 2021, et une nouvelle zone délimitée a été établie. Des foyers épars ont également été signalés dans des zones délimitées dans les régions Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. Des mesures d'enrayement seront appliquées.

Le statut phytosanitaire de *Ceratocystis platani* est officiellement déclaré ainsi : **Présent, seulement dans certaines parties de l'État membre concerné, faisant l'objet d'un enrayement, au cas où l'éradication ne soit pas possible.**

Source : ONPV de France (2025-01, 2025-02).

Arrêté du 31 janvier 2025 relatif à la lutte contre *Ceratocystis platani* (CERAFP) agent pathogène du chancre coloré du platane.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2025/1/31/AGRG2237643A/jo/texte>

Règlement d'exécution (UE) 2022/1629 de la Commission du 21 septembre 2022 établissant des mesures d'enrayement de *Ceratocystis platani* (Walter) Engelbrecht & Harrington dans certaines zones délimitées. OJ L 245, 14, ELI:

http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2022/1629/oj

Photos *Ceratocystis platani*. <https://gd.eppo.int/taxon/CERAFP/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : CERAFP, FR

2025/044 Mise à jour sur la situation de *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens* en Belgique

En Belgique, *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens* (Liste A2 de l'OEPP) a été isolé pour la première fois sur fève (*Vicia faba*) dans la province d'Oost-Vlaanderen (arrondissement de Gent) en 2021 (SI OEPP 2022/110). Des mesures d'éradication ont été prises et ont pris fin en 2024. Ce foyer est jugé éradiqué.

Le pathogène a de nouveau été trouvé en août 2024 dans de petites parcelles (10 m²) de haricot (*Phaseolus vulgaris*) cultivées dans le cadre d'essais variétaux dans la province d'Antwerpen. Les semences provenaient des États-Unis. Une enquête est en cours pour déterminer si le même lot de semences avait été utilisé dans d'autres parcelles. Des mesures officielles ont été prises, dont la destruction des semences infectées et l'interdiction de cultiver des plantes-hôtes dans les parcelles infestées.

Le statut phytosanitaire de *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens* en Belgique est officiellement déclaré ainsi : **Présent, non largement répandu et faisant l'objet d'une lutte officielle (éradication).**

Source : ONPV de Belgique (2024-10, 2025-01).

Photos *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens*.
<https://gd.eppo.int/taxon/CORBFL/photos>

Mots clés supplémentaires : éradication, signalement détaillé

Codes informatiques : CORBFL, BE

2025/045 Révision de la taxonomie de *Curtobacterium flaccumfaciens*

Curtobacterium flaccumfaciens pv. *flaccumfaciens* (Liste A2 de l'OEPP) cause le flétrissement bactérien des Fabaceae (telles que *Phaseolus vulgaris*, *Glycine max*, *Vicia faba*) et est réglementé par de nombreux pays dans le monde.

Des recherches récentes par Osdaghi *et al.* ont montré que les souches pathogènes sur haricots sont assignées à trois espèces : *Curtobacterium flaccumfaciens*, *Curtobacterium poinsettiae* et *Curtobacterium aurantiacum*.

Curtobacterium flaccumfaciens pv. *flaccumfaciens* correspond à des souches pathogènes sur Fabaceae qui ont un aspect jaunâtre sur les milieux de culture courants. Ces souches sont présentes sur tous les continents.

Curtobacterium poinsettiae correspond principalement à des souches pathogènes sur poinsettia (*Euphorbia pulcherrima*). Ces souches ont un aspect orange/saumon sur les milieux de culture courants. L'espèce inclue aussi des souches pathogènes sur Fabaceae. Une désignation de pathovar doit encore être attribuée à ces souches (par ex. *C. poinsettiae* pv. *fabae*). *C. poinsettiae* a été élevé au rang d'espèce à partir de *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *poinsettiae* qui cause le flétrissement bactérien du poinsettia (*Euphorbia pulcherrima*) aux États-Unis depuis les années 1950-1960. Il n'y a pas de signalement publié de sa dans la région OEPP.

On peut noter que les souches actuelles de *Curtobacterium* pathogènes sur poinsettia et présentes en Europe sont attribuées à *Curtobacterium flaccumfaciens*. Une désignation de pathovar doit encore être attribuée à ces souches (par ex. *C. flaccumfaciens* pv. *euphorbiae* sera proposé).

Curtobacterium aurantiacum est une espèce nouvelle. Jusqu'à présent, toutes les souches de cette espèce sont pathogènes sur haricot (*Phaseolus vulgaris*) et ont un aspect rougeâtre sur les milieux de culture courants. Jusqu'à présent, ces souches n'ont été trouvées qu'en Iran.

On peut noter que ces nouveaux noms taxonomiques ont été publiés mais pas de manière valide selon les règles du Code international de nomenclature des procaryotes (Code bactériologique) et qu'ils sont toujours en attente d'une validation.

Cependant, étant donné que ces changements ont des conséquences pratiques pour la quarantaine, ils ont été mis en œuvre dans EPPO Global Database et un nouveau code a été créé pour *Curtobacterium aurantiacum*. La Norme OEPP PM 7/102 (protocole de diagnostic pour *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens*) est en cours de révision

Source : Osdaghi E, Taghavi SM, Hamidzade M, Kariminejhad M, Fazliarab A, Maleki HH, Baeyen S, Taghouti G, Jacques M-A, Van Vaerenbergh J & Portier P (2024) Multiphasic investigations imply transfer of orange-/red-pigmented strains of the bean pathogen *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens* to a new species as *C. aurantiacum* sp. nov., elevation of the poinsettia pathogen *C. flaccumfaciens* pv. *poinsettiae* to the species level as *C. poinsettiae* sp. nov., and synonymy of *C. albidum* with *C. citreum*. *Systematic and Applied Microbiology* **47**, 126489. <https://doi.org/10.1016/j.syapm.2024.126489>

Panel OEPP sur le diagnostic en bactériologie (2025-02) et Laboratoire de Référence de l'Union Européenne pour les organismes nuisibles aux plantes - bactéries.

Photos *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens*. <https://gd.eppo.int/taxon/CORBFL/photos>

Mots clés supplémentaires : taxonomie

Codes informatiques : CORBFL, CORBPO, CURTAU

2025/046 Premier signalement de *Clavibacter nebraskensis* en Afrique du Sud

Clavibacter nebraskensis cause le flétrissement et la brûlure des feuilles de Goss sur maïs (*Zea mays*). Il s'agit d'une maladie (ré)émergente aux États-Unis et elle a récemment été signalée au Mexique (SI OEPP 2024/137).

C. nebraskensis a été détecté dans plusieurs localités de quatre provinces d'Afrique du Sud. Des échantillons ont été collectés dans des exploitations agricoles produisant du maïs à Parys (province de Free State), Fochville, Lichtenburg, Potchefstroom (province du North-West) et Carletonville (province de Gauteng), où des analyses moléculaires (PCR et séquençage) ont été réalisées. La présence de la bactérie a également été signalée dans la province d'Eastern Cape, suite à l'inspection visuelle d'échantillons.

Des prospections sont en cours dans d'autres parties du pays où des plantes-hôtes sont cultivées, et aucune autre détection n'a eu lieu jusqu'à présent. Des mesures phytosanitaires sont mises en œuvre dans les exploitations agricoles concernées. Le Département de l'agriculture, de la réforme agraire et du développement rural poursuit ses recherches pour comprendre l'épidémiologie et la gestion du pathogène afin de soutenir les producteurs locaux de maïs, et conduit des prospections de délimitation pour déterminer l'étendue de la dissémination de la maladie.

Le statut phytosanitaire de *Clavibacter nebraskensis* en Afrique du Sud est officiellement déclaré ainsi : **Présent, non largement répandu et faisant l'objet d'une lutte officielle.**

Source : IPPC website. Official Pest Reports- South Africa (2025-01-14): Notification on the detection of *Clavibacter michiganensis* subsp. *nebraskensis*, Goss' Wilt on maize, in the Republic of South Africa <https://www.ippc.int/fr/countries/south-africa/pestreports/2025/01/notification-on-the-detection-of-clavibacter-michiganensis-subsp-nebraskensis-goss-wilt-on-maize-in-the-republic-of-south-africa/>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : CORBNE, ZA

2025/047 *Clavibacter nebraskensis*, agent du flétrissement de Goss sur maïs : addition à la Liste d'alerte de l'OEPP

Pourquoi : *Clavibacter nebraskensis* cause le flétrissement et la brûlure des feuilles de Goss sur maïs en Amérique du Nord. Au cours des dernières années, sa présence et son impact ont augmenté aux États-Unis et il a récemment été signalé au Mexique et en Afrique du Sud. Étant donné son impact potentiel sur le maïs dans la région OEPP, le Secrétariat de l'OEPP a jugé utile de l'ajouter à la Liste d'Alerte de l'OEPP.

Où : *C. nebraskensis* a été décrit aux États-Unis, mais des recherches récentes indiquent qu'il pourrait être natif du Mexique.

Afrique : Afrique du Sud.

Amérique du Nord : Canada (Alberta, Manitoba), États-Unis (Colorado, Illinois, Indiana, Iowa, Kansas, Louisiana, Michigan, Minnesota, Missouri, Nebraska, North Dakota, South Dakota, Texas, Wisconsin, Wyoming), Mexique.

Sur quels végétaux : Le maïs (*Zea mays*) est le seul hôte économique. Un certain nombre d'espèces de Poaceae sont signalées être des hôtes secondaires de *C. nebraskensis*.

Dégâts : *C. nebraskensis* est une bactérie à Gram positif, corynéforme, aérobie, non flagellée et non sporulée, qui forme des colonies jaunes sur la plupart des milieux de culture. Elle provoque sur les feuilles du maïs de grandes lésions (2-15 cm) ovales allongées, de couleur beige à grise, avec des bords ondulés, irréguliers et aqueux. Les lésions apparaissent souvent d'abord à l'extrémité de la feuille ou sont associées à des blessures causées par la grêle ou le vent. L'infection précoce peut devenir systémique et provoquer le flétrissement, le dépérissement et la mort des plantules. Des pertes de rendement importantes qui peuvent atteindre 50 % ont été signalées.

Les symptômes, le développement et l'impact sur le rendement du flétrissement de Goss sont similaires à ceux de *Pantoea stewartii* subsp. *stewartii* (Liste A2 de l'OEPP). En fait, *C. nebraskensis* était autrefois considéré être une souche plus virulente et de couleur orange de *P. stewartii* subsp. *stewartii*.

Le flétrissement et la brûlure des feuilles de Goss est devenu une maladie majeure du maïs dans les années 1970 aux États-Unis avant de disparaître presque complètement au milieu des années 1980. La maladie a réémergé de manière inattendue en 2004 au Colorado et au Nebraska. Elle s'est disséminée à travers la partie centrale des High Plains et dans d'autres états du Midwest, y compris l'Indiana. On pense que la réémergence de la maladie est favorisée par de nouvelles pratiques culturales, telles que la culture continue, la réduction du travail du sol et l'irrigation par aspersion, ainsi que le changement climatique. Il n'existe pas de traitement chimique permettant de lutter contre le flétrissement de Goss en plein champ. Des hybrides résistants à *C. nebraskensis* ont été récemment développés.

Dissémination : La bactérie peut être transmise par les semences de maïs, mais à des taux très faibles. Dans les zones où le pathogène est présent, les débris végétaux infectés constituent la principale source d'inoculum.

Filières : semences de *Zea mays* provenant de pays où le ravageur est présent.

Risques éventuels : Le maïs est une culture d'importance économique qui est cultivée dans l'ensemble de la région OEPP. La maladie est présente dans des zones au climat similaire à celui de la région OEPP, et elle est susceptible d'avoir un impact similaire.

Sources

CABI (2020) Datasheet on *Clavibacter nebraskensis* (Goss's bacterial wilt and leaf blight).

<https://doi.org/10.1079/cabicompendium.15339>

Flores-López LF, Olalde-Portugal V, Vidaver AK, Morales-Galván Ó, Hernández-Rosales M, Huerta AI (2024) Unlocking a mystery: characterizing the first appearance of *Clavibacter nebraskensis* in Mexican cornfields. *Plant Disease* **108**(5), 1374-1381.

<https://doi.org/10.1080/07060661.2018.1506502>

Harding MW, Jindal K, Tambong JT, Daayf F, Howard RJ, Derksen H, Reid LM, Tenuta AU, Feng J (2018) Goss's bacterial wilt and leaf blight of corn in Canada-disease update. *Canadian Journal of Plant Pathology* **40**(4), 471-480.

IPPC website. Official Pest Reports- South Africa (2025-01-14): Notification on the detection of *Clavibacter michiganensis* subsp. *nebraskensis*, Goss' Wilt on maize, in the Republic of South Africa <https://www.ippc.int/fr/countries/south-africa/pestreports/2025/01/notification-on-the-detection-of-clavibacter-michiganensis-subsp-nebraskensis-goss-wilt-on-maize-in-the-republic-of-south-africa/>

Langemeier CB, Robertson AE, Wang D, Jackson-Ziems TA, Kruger GR (2017) Factors affecting the development and severity of Goss's bacterial wilt and leaf blight of corn, caused by *Clavibacter michiganensis* subsp. *nebraskensis*. *Plant Disease* **101**(1), 54-61.

Li X, Tambong J, Yuan K, Chen W, Xu H, Lévesque CA & De Boer SH (2018) Re-classification of *Clavibacter michiganensis* subspecies on the basis of whole-genome and multi-locus sequence analyses. *International Journal of Systematic and Evolutionary Microbiology* **68**, 234-240.

Osdaghi E, Robertson AE, Jackson-Ziems TA, Abachi H, Li X, Harveson RM (2023) *Clavibacter nebraskensis* causing Goss's wilt of maize: Five decades of detaining the enemy in the New World. *Molecular Plant Pathology* 24(7), 675-692. <https://doi.org/10.1111/mpp.13268>

SI OEPP 2025/048

Panel en -

Date d'ajout 2025-02

Mots clés supplémentaires : Liste d'Alerte

Codes informatiques : CORBNE

2024/048 Émergence de *Ceratobasidium theobromae* en tant que ravageur du manioc et premier signalement aux Amériques

Ceratobasidium theobromae (syn. *Rhizoctonia theobromae*) est un pathogène connu qui cause le dépérissement vasculaire du cacaoyer (*Theobroma cacao* ; 'vascular-streak dieback of cocoa') en Asie du Sud-Est et en Mélanésie.

Depuis 2020, une maladie émergente (maladie du balai de sorcière du manioc - 'cassava witches' broom') est observée sur manioc (*Manihot esculenta*) en Asie du Sud-Est. Les symptômes comprennent le nanisme, des pousses faibles avec des pétioles courts et une nécrose vasculaire. La maladie du balai de sorcière du manioc a été associée à des phytoplasmes (par ex. 'Candidatus Phytoplasma asteris' et 'Candidatus Phytoplasma luffae') dans certains pays d'Asie du Sud-Est, tandis que dans d'autres pays (Cambodge, Laos, Philippines, Vietnam), on a montré qu'elle est associée au champignon *C. theobromae*, même si les postulats de Koch n'ont pas encore été entièrement vérifiés sur manioc. En 2023, des symptômes similaires ont été observés dans des municipalités produisant du manioc en Guyane française et dans l'état voisin d'Amapa au Brésil. On soupçonne que des plants de manioc infectés destinés à la plantation (boutures de tige) sont la filière de dissémination du pathogène. Ces premières découvertes aux Amériques soulignent la nécessité de prendre des mesures de quarantaine pour empêcher toute dissémination de la maladie dans les régions productrices de manioc (et de cacao).

On peut enfin noter que l'agent causal du dépérissement vasculaire des plantes ornementales (Liste d'Alerte de l'OEPP) est étroitement apparenté à *Ceratobasidium theobromae* mais est désormais jugé être une espèce distincte de *Ceratobasidium* (SI OEPP 2024/110).

Source : Anses (2025) Avis relatif à l'évaluation du risque lié à *Ceratobasidium theobromae* pour les DROM. 40pp. Available at <https://www.anses.fr/fr/content/SANTVEG2024-SA-0147> and <https://pra.eppo.int/praf9888ba8-506c-4924-8138-39f582b4d792/>

EMBRAPA (2024-08-15) Nota Técnica 10729769. Notificação de Nova Doença - 'Vassoura de Bruxa' da mandioca causada por *Ceratobasidium theobromae* (*Rhizoctonia theobromae*) no Brasil. 5pp. <https://www.embrapa.br/en/busca-de-noticias/-/noticia/91690274/embrapa-identifica-primeiro-caso-de-vassoura-de-bruxa-da-mandioca-no-brasil>

Gil-Ordóñez A, Pardo JM, Sheat S, Xaiyavong K, Leiva AM, Arinaitwe W, Winter S, Newby J, Cuellar WJ (2024) Isolation, genome analysis and tissue localization of *Ceratobasidium theobromae*, a new encounter pathogen of cassava in Southeast Asia. *Scientific Reports* 14(1), 18139. <https://doi.org/10.1038/s41598-024-69061-8>

Landicho DM, Montañez RJ, Camagna M, Neang S, Bulasag AS, Magdaraog PM, Sato I, Takemoto D, Maejima K, Pinili MS, Chiba S (2024) Status of cassava witches' broom disease in the Philippines and identification of potential pathogens by metagenomic Analysis. *Biology* 13(7), 522. <https://doi.org/10.3390/biology13070522>

Leiva AM, Pardo JM, Arinaitwe W, Newby J, Vongphachanh P, Chittarath K, Oeurn S, Thi Hang L, Gil-Ordóñez A, Rodriguez R, Cuellar WJ (2023) *Ceratobasidium* sp. is associated with cassava witches' broom disease, a re-emerging threat to cassava cultivation in Southeast Asia. *Scientific Reports* 13(1), 22500. <https://doi.org/10.1038/s41598-023-49735-5>

Pardo JM, Gil-Ordóñez A, Leiva AM, Enjelvin L, Chourrot A, Kime SC, Demade-Pellorce L, Marchand M, Wilson V, Jeandel C, Ios R (2024) First report of cassava witches' broom disease and *Ceratobasidium theobromae* in the Americas. *New Disease Reports* 50, e70002. <https://doi.org/10.1002/ndr2.70002>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement,
nouvelle plante-hôte

Codes informatiques : ONCOTH, BR, GF, KH, LA, PH, VN

2025/049 *Phyllostachys aurea* dans la région OEPP : addition à la Liste d'Alerte de l'OEPP

Phyllostachys aurea (Poaceae) est signalée être établie dans la région OEPP, où elle peut former des peuplements denses. En 2025, le Panel OEPP sur les plantes exotiques envahissantes a attribué des priorités à une liste d'espèces de bambous, et *P. aurea* a été identifiée comme une priorité pour l'analyse du risque phytosanitaire (ARP). Le Panel a toutefois noté qu'il existe peu d'informations sur son impact dans la région OEPP et que l'espèce devrait donc être ajoutée à la Liste d'Alerte dans le but de collecter des informations supplémentaires sur les populations établies et sur tout impact.

Répartition géographique

Région OEPP : France, Italie, Portugal, Espagne

Afrique : Cameroun, Madagascar, Réunion

Asie : Chine (Fujian, Zhejiang), Taïwan, Vietnam

Amérique centrale et Caraïbes : Costa Rica, Cuba, Honduras

Amérique du Nord : États-Unis (Alabama, Arkansas, California, Florida, Georgia, Hawaii, Kentucky, Louisiana, Maryland, Mississippi, North Carolina, Oregon, South Carolina, Tennessee, Texas, Virginia), Mexique

Amérique du Sud : Équateur

Océanie : Australie (New South Wales, Queensland, South Australia, Victoria), Nouvelle-Zélande

Morphologie

Tiges mesurant 2-8 m de haut, 2-3 cm de diamètre, cylindriques ou cannelées, vertes, jaune dorée quand elles sont âgées, glabres et lisses. Gaines mesurant 12-18 cm de long, caduques, vertes ou jaune orangé clair lorsqu'elles sont fraîches, avec des stries rouge pourpre ou vert clair et des taches brunes à la face externe, couvertes de courts poils blancs vers la base.

Biologie et écologie

P. aurea est un bambou traçant à rhizomes leptomorphes. Il s'agit d'une espèce pérenne à longue durée de vie. Elle produit rarement des graines.

Habitats

P. aurea peut pousser en plein soleil mais tolère également des conditions ombragées et tolère une large gamme de types de sol. Dans la région OEPP, les habitats menacés comprennent les habitats riverains et forestiers.

Filières de mouvement

Végétaux destinés à la plantation : *P. aurea* est commercialisée en tant que plante ornementale de jardin et est populaire dans les jardins et les parcs. Les rhizomes peuvent être jetés avec les déchets des jardins. La dissémination naturelle se fait par la propagation des rhizomes. Si les rhizomes poussent à proximité de cours d'eau, ils peuvent se retrouver dans l'eau et être disséminés vers l'aval.

Impacts

Phyllostachys aurea peut former des monocultures denses dans l'environnement naturel, susceptibles d'entrer en compétition avec les plantes natives et de les déplacer. Dans les habitats forestiers envahis, la plante peut avoir un impact négatif sur la régénération des

forêts. Les rhizomes peuvent avoir un impact négatif sur les infrastructures dans les zones urbaines.

Lutte

La lutte contre les bambous peut être difficile en raison de leurs rhizomes souterrains étendus. Des herbicides chimiques peuvent être utilisés, mais ils doivent être appliqués avec précaution dans les habitats naturels. Les rhizomes peuvent être extraits du sol, mais cela nécessite une main d'œuvre importante et tout petit fragment restant dans le sol peut se régénérer en une plante viable.

Source : Brundu G, Follak S, Pergl J, Chapman D, Branquart E, Buholzer S, Fløistad IS, Fried G, Herbst M, Marchante E, van Valkenburg J, Tanner R (2025) Risk prioritization of bamboo species in the EPPO region. *EPPO Bulletin* (In Press)

Fried G (2012) Guide des plantes invasives. Belin. p. 272.

InfoFlora (2021) Gold-Bambus, Japanischer Bambus und andere Bambusarten (Süssgräser).

https://www.infoflora.ch/assets/content/documents/neophyten/inva_phyl_aur_d.pdf (accessed 22 February 2024)

Lonati M, Nota G, Pittarello M, Lombardi G, Damilano R, Buzio S, Froese T, Peyron A, Mezzasalma V, Frigerio J, Mattia F, Gorini T, Enri SR (2019) Guida all'identificazione dei bamboo naturalizzati in Piemonte e Valle d'Aosta. DISAFA, Grugliasco (TO). Available at:

https://bambapp.weebly.com/uploads/1/1/4/6/114688989/guida_identificazione_bamboo_naturalizzati.pdf

Maryland Department of Agriculture (2016) Weed Risk Assessment for *Phyllostachys aurea* Carr. ex A. & C. Rivière (Poaceae) - Golden bamboo.

https://mda.maryland.gov/plants-pests/Documents/Phyllostachy_aurea_WRA_102016-1.pdf

Montagnani C, Gentili R, Citterio S (2018) *Phyllostachys aurea*. In: Bisi F, Montagnani C, Cardarelli E, Manenti, R, Trasforini S, Gentili R, Ardenghi NMG, Citterio S, Bogliani G, Ficaretola F, Rubolini D, Puzzi C, Scelsi F, Rampa A, Rossi E, Mazzamuto MV, Wauters LA, Martinoli A (2022) Strategia di azione e degli interventi per il controllo e la gestione delle specie alloctone in Regione Lombardia. Regione Lombardia, Italy, 33 pp. Available at: <https://www.regione.lombardia.it/>

Romanowski N (1993) Grasses, Bamboos and related plants in Australia. Lothian Books, Port Melbourne VIC, Australia

Taylor B, Glaister J, Wade M (2021) Invasive bamboos. Their impact and management in Great Britain and Ireland. Packard Publishing Limited, Chichester, GB.

Weeds Australia (2019) *Phyllostachys aurea* Riviere & C. Riviere

<https://weeds.org.au/profiles/golden-bamboo-fish/#prosection3> (accessed 22 February 2024).

Photos *Phyllostachys aurea*. <https://gd.eppo.int/taxon/PLLAR/photos>

Mots clés supplémentaires : Liste d'Alerte, plante exotique envahissante

Codes informatiques : PLLAR

2025/050 Premier signalement d'*Andropogon abyssinicus* aux îles Canaries (Espagne)

Le genre *Andropogon* (Poaceae) comprend environ 130 espèces de graminées, principalement natives d'Afrique et des Amériques. Le genre contient des espèces fourragères d'importance économique, des plantes ornementales et des espèces envahissantes, par ex. *A. virginicus* (Liste A2 de l'OEPP). En 2011, une population d'*Andropogon* a été découverte sur l'île de La Palma (Espagne) et a été identifiée comme étant *A. distachyos*, espèce probablement native de l'île. Suite à des études moléculaires récentes et des travaux de terrain supplémentaires, ces plantes ont toutefois été identifiées comme étant *A. abyssinicus*, espèce native de l'Afrique de l'Est. Sur l'île de La Palma, *A. abyssinicus* est présente dans l'est de l'île entre 200 et 270 m d'altitude et on la trouve en bord de route, dans des zones boisées et dans des zones agricoles. La filière d'introduction n'est pas connue. La plante pourrait avoir été introduite en tant que graminée fourragère expérimentale, graminée de pelouse (semences pures ou en tant que contaminant) ou en tant que contaminant de grain.

Source : Verloove F, Leliaert F, Gregor T, Otto R (2024) *Andropogon abyssinicus* R. Br. ex Fresen. (Andropogoneae, Panicoideae, Poaceae), another cryptic invader in La Palma (Canary Islands, Spain). *BioInvasions Records* 13(4), 871-889. <https://doi.org/10.3391/bir.2024.13.4.03>.

Mots clés supplémentaires : plante exotique envahissante, nouveau signalement

Codes informatiques : ANOAB, ES

2025/051 Espèces d'*Ipomoea* en Grèce, en Iran et en Türkiye

Ipomoea est un grand groupe diversifié de lianes grimpantes annuelles ou pérennes, d'arbustes ou de petits arbres de la famille des Convolvulaceae. Environ 20 à 25 espèces exotiques envahissantes d'*Ipomoea* sont largement disséminées dans les pays tropicaux du monde entier. La Grèce, la Türkiye et l'Iran forment un gradient longitudinal à partir de 21 degrés ouest. Ces pays présentent des similitudes d'habitats et de climat qui conviennent à l'établissement des espèces d'*Ipomoea*. De nouvelles introductions et des impacts négatifs ont été signalés dans les trois pays (Tableau 1). Par exemple en Grèce, *I. hederacea* est nuisible dans les cultures de coton et de maïs, ainsi que dans d'autres cultures de printemps. Elle cause des problèmes à la récolte car elle grimpe sur les cultures. En Türkiye, *I. hederacea* a récemment été signalée être une espèce problématique avec *I. purpurea* et *I. triloba*. Ces espèces sont signalées dans des zones agricoles où elles peuvent potentiellement avoir un impact négatif sur le rendement des cultures de coton, d'aubergine, d'arachide, de soja, de maïs, de grenadier et d'agrumes.

Tableau 1. Espèces d'*Ipomoea* en Grèce, Türkiye et Iran

Espèce/pays	Statut	Année d'introduction	Habitat
Grèce			
<i>Ipomoea batatas</i>	Transitoire	>1962	Agricole
<i>Ipomoea hederacea</i>	Établie	1994	Rudéral/Agricole
<i>Ipomoea indica</i>	Établie	1972	Rudéral/Agricole
<i>Ipomoea purpurea</i>	Établie	1986	Rudéral/Agricole
Türkiye			

<i>Ipomoea batatas</i>	Transitoire	1900	Rudéral/Agricole
<i>Ipomoea coccinea</i>	Établie	2016	Rudéral/Agricole
<i>Ipomoea hederacea</i>	Établie	1999	Rudéral/Agricole
<i>Ipomoea hederifolia</i>	Établie	2016	Agricole
<i>Ipomoea indica</i>	Établie	2018	Rudéral
<i>Ipomoea lobata</i>	Transitoire	2023	Rudéral
<i>Ipomoea nil</i>	Établie	Inconnu	Inconnu
<i>Ipomoea purpurea</i>	Établie	1918	Rudéral/Agricole
<i>Ipomoea tricolor</i>	Établie	2016	Rudéral/Agricole
<i>Ipomoea triloba</i>	Établie	2000	Habitats naturels
Iran			
<i>Ipomoea batatas</i>	Transitoire	1970-1980	Rudéral/Agricole
<i>Ipomoea cairica</i>	Établie	2002	Agricole
<i>Ipomoea carnea</i>	Établie	2002	Agricole
<i>Ipomoea coccinea</i>	Transitoire	2020	Agricole
<i>Ipomoea hederacea</i>	Envahissante	2010	Rudéral/Agricole
<i>Ipomoea indica</i>	Envahissante	2019	Forestier/Agricole
<i>Ipomoea lacunosa</i>	Établie	2018	Rudéral/Agricole
<i>Ipomoea x leucantha</i>	Établie	2010	Rudéral/Agricole
<i>Ipomoea purpurea</i>	Établie	1949	Rudéral/Agricole
<i>Ipomoea tricolor</i>	Transitoire	2010	Agricole
<i>Ipomoea triloba</i>	Établie	2008	Agricole

Source : Sohrabi S, Yazlik A, Bazos I, Gherekhloo J, Kati V, Kitiş YE, Arianoutsou M, Kortz A, Pyšek P (2025) Alien species of *Ipomoea* in Greece, Türkiye and Iran: distribution, impacts and management. *NeoBiota* **97**, 135-160. <https://doi.org/10.3897/neobiota.97.131827>

Mots clés supplémentaires : plante exotique envahissante **Codes informatiques :** IPOBA, IPOHE, IPOAC, PHBPU, IPOCC, IPOHF, IPOAC, QAMLO, IPONI, IPOTO, IPOTR, IPOCA, IPOCN, IPOCC, IPOHE, IPOAC, IPOLA, IPOLE, GR, IR, TR

2025/052 Production de graines par les populations européennes de *Ludwigia grandiflora*

Ludwigia grandiflora (Onagraceae : Liste A2 de l'OEPP) est une héliophyte aquatique pérenne native d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale. Elle est envahissante en Afrique, aux États-Unis et dans la région OEPP. Dans la zone envahie, *L. grandiflora* se dissémine par des propagules flottantes. Le mode de reproduction principal est asexué, mais la reproduction sexuée est connue dans la zone d'indigénat de la plante et a été occasionnellement observée en France et en Californie. Afin d'étudier si les populations belges de *L. grandiflora* peuvent se reproduire par voie sexuée, des graines ont été collectées dans 18 populations. La germination des graines a été étudiée dans des boîtes de Petri sous un régime lumière/obscurité de 12/12h et à un régime de température de 14-24°C dans des chambres de croissance. Les graines de 14 populations au total ont germé, l'une d'entre elles présentant un taux de germination de 77 %. La reproduction sexuée peut favoriser la dispersion à longue distance des propagules de *L. grandiflora*. Les graines peuvent être disséminées par les eaux courantes et les oiseaux aquatiques. Dans le cadre

d'un plan de gestion, les populations de *L. grandiflora* doivent être contrôlées avant que les plantes individuelles n'aient la possibilité de former des graines viables. L'élimination de la biomasse végétative au début d'une infestation et la gestion de la banque de semences peuvent contribuer à prévenir l'établissement et la dissémination des plantules.

Source : Delange OC, Minuti G, Stiers I (2024) Germination of the invasive water Primrose *Ludwigia grandiflora* in Belgium and potential implications for management. *Aquatic Biology* **198**, 103865. <https://doi.org/10.1016/j.aquabot.2024.103865>.

Photos *Ludwigia grandiflora*. <https://gd.eppo.int/taxon/LUDUR/photos>

Mots clés supplémentaires : plante exotique envahissante

Codes informatiques : LUDUR, BE

2025/053 Dissémination et impact de *Pinus contorta* en Islande

Pinus contorta (Pinaceae) est un pin à croissance rapide qui peut produire du bois de bonne qualité dans des régions qui ne sont pas optimales pour de nombreux arbres utilisés pour la production de bois. Ce pin est natif de l'ouest de l'Amérique du Nord et a été introduit dans la région OEPP, en Nouvelle-Zélande et en Amérique du Sud où il est signalé être envahissant dans certaines régions. En Islande, il a été largement planté depuis le début du 20^{ème} siècle. Dans la zone naturelle de la vallée de Steinadalur (sud-est de l'île), la répartition de *P. contorta* est cartographiée depuis 1985. Entre 2010 et 2021, la répartition de *P. contorta* a été multipliée par dix, passant de 0,25 km² en 2010 à 2,39 km² en 2021. Le taux annuel moyen de dissémination de *P. contorta* a considérablement augmenté de 8,5 ± 2,4 m par an en 1985-2010, à 61,6 ± 40,2 m par an en 2010-2021. Les taux de dissémination au niveau local ont également augmenté, de 3,4 m/an en 2010 à 8,3 m/an en 2021 pour les taux minimaux, et de 13,4 m/an à 119,3 m/an pour les taux maximaux pour la même période. On constate également une dissémination en altitude, l'altitude la plus élevée passant de 70 m en 1985 à 116 m en 2010, et à 170 m en 2021. Au fur et à mesure de son expansion, la population a envahi des landes naturelles et des forêts de bouleau, réduisant la richesse et la diversité des espèces végétales natives. Cette dissémination dans des zones naturelles peut avoir des impacts potentiels sur les niveaux trophiques supérieurs, y compris sur les populations d'oiseaux en cas de perte de sites de reproduction. Une gestion de la dissémination de *P. contorta* à partir des plantations et dans des zones à forte valeur de conservation doit être mise en œuvre afin d'éviter une perte de biodiversité et de services écosystémiques.

Source : Wasowicz P, Óskarsdóttir G, Þórhallsdóttir ÞE (2025) Lodgepole pine (*Pinus contorta* Douglas ex Loudon) invasion in subarctic Iceland: evidence from a long-term study. *NeoBiota* **97**, 47-66. <https://doi.org/10.3897/neobiota.97.134047>

Mots clés supplémentaires : plante exotique envahissante, signalement détaillé

Codes informatiques : PIUCN, IS

2025/054 *Arctotheca calendula* en Afrique du Nord

Arctotheca calendula (Asteraceae : Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes) est une plante herbacée à courte durée de vie qui a été introduite en Europe en tant que plante ornementale de jardin au début du 18^e siècle. Native d'Afrique du Sud, *A. calendula* est signalée dans la région OEPP dans des pays du bassin méditerranéen. En Afrique du Nord, *A. calendula* est présente dans une vaste zone au nord de la Tunisie et dans une zone plus petite au nord-est de l'Algérie. Dans ces zones, la plante s'est considérablement disséminée

depuis son premier signalement, avec des populations allant de 6 m² dans les pâturages et les cultures (en Algérie) à 25 ha le long des routes et dans les prairies humides (en Tunisie). On pense qu'*A. calendula* a été introduite en Tunisie en tant que contaminant de semences de trèfle importées d'Australie, tandis qu'en Algérie la filière d'introduction n'est pas connue mais il pourrait s'agir de semences d'arachide contaminées. Les oiseaux migrateurs et le bétail peuvent contribuer à la dissémination dans les deux pays. L'eau et le vent peuvent également contribuer à la dissémination des propagules. *Arctotheca calendula* est résistante à certains herbicides, ce qui limite les chances de succès de la lutte chimique. Des méthodes de lutte manuelles peuvent être appliquées, y compris l'arrachage, mais cela nécessite une main-d'œuvre importante lorsque l'espèce couvre de vastes zones.

Source : Sakhraoui N, El Mokni R, Hadeif A, Rais H, Verloove F, Essl F (2024) Current distribution and status of *Arctotheca calendula* (L.) Levyns (Asteraceae) in Algeria and Tunisia (North Africa). *BioInvasions Records* 13(2), 319-333.
<https://doi.org/10.3391/bir.2024.13.2.03>.

Photos *Arctotheca calendula*. <https://gd.eppo.int/taxon/AROCA/photos>

Mots clés supplémentaires : plante exotique envahissante, signalement détaillé

Codes informatiques : AROCA, DZ, TN